

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL
COMTÉ DE LAVIOLETTE-SAINT-AURICE

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2019

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel en date du 7 octobre 2019 à dix-neuf heures à la salle des assemblées publiques, située au 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville, étant le lieu ordinaire des séances du conseil municipal. Huit (8) personnes assistent à cette assemblée.

Sont présents, monsieur Jacques Trépanier, conseiller, monsieur Jean-Guy Mongrain, conseiller, monsieur Jean-Pierre Binette, conseiller, madame Julie Régis, conseillère, monsieur Daniel Duchemin, conseiller et monsieur Clément Pratte, conseiller formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Luc Dostaler, maire. Monsieur Danny Roy est aussi présent et agit comme secrétaire de l'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Le maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2019-10-135**

- 1. Ouverture de la séance ordinaire**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 septembre 2019, de la séance extraordinaire du 3 octobre 2019 et de l'assemblée publique de consultation du 3 octobre 2019**
- 4. Correspondances**
- 5. Administration générale**
 - 5.1 Adoption de la liste des comptes
 - 5.2 Appui à la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge
 - 5.3 Adoption du règlement numéro 784 – Règlement modifiant le règlement numéro 769 sur la gestion contractuelle
- 6. Sécurité publique**
 - 6.1 Programme d'aide financière pour la formation de pompiers
 - 6.2 Sécurité civile - Demande d'aide financière - Volet 3
- 7. Travaux publics**
 - 7.1 Adjudication d'un contrat – Approvisionnement en sable et sel
 - 7.2 Adjudication d'un contrat – Approvisionnement en sel à glace
- 8. Hygiène du milieu**
- 9. Santé et bien-être**
- 10. Aménagement et urbanisme**
 - 10.1 Adoption d'un second projet de règlement – Règlement modifiant le règlement numéro 774, relatif aux usages conditionnels
 - 10.2 Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire et des activités agricoles du Québec – Renouvellement des autorisations d'exploitation d'une sablière pour les lots 3 674 618, 3 674 619 et 3 675 171 du cadastre du Québec
- 11. Loisirs et culture**

12. **Autres sujets**
13. **Représentations**
14. **Période d'informations**
15. **Période de questions**
16. **Levée de la séance ordinaire**

Sur proposition de monsieur le conseiller Jacques Trépanier, appuyé par monsieur le conseiller Clément Pratte et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par le président de l'assemblée.

Adoptée

**3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2019, DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2019 ET DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU 3 OCTOBRE 2019
2019-10-136**

Considérant que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 septembre 2019, de la séance extraordinaire du 3 octobre 2019 et de l'assemblée publique de consultation du 3 octobre 2019 ont été remis à chacun des membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance ordinaire.

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Julie Régis, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin et résolu à l'unanimité que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 septembre 2019, de la séance extraordinaire du 3 octobre 2019 et de l'assemblée publique de consultation du 3 octobre 2019 soient adoptés.

Adoptée

4. CORRESPONDANCES

P-01 Ministre des transports

**SUJET : PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE –
VOLET PROJETS PARTICULIERS
D'AMÉLIORATION, CIRCONSCRIPTION
ÉLECTORALE LAVIOLETTE-SAINT-AURICE**

À la suite de la recommandation de notre députée, une aide financière maximale de 25 000 \$ pour des travaux d'amélioration des routes de notre municipalité nous est accordée par le ministre des Transports.

P-02 Ministre de la Culture et des Communications

**SUJET : CONFIRMATION D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR LA
BIBLIOTHÈQUE**

La ministre de la Culture et des Communication nous annonce qu'une aide financière de 28 400 \$ est accordée à la Municipalité pour couvrir une partie des frais liés au projet de Bibliothèque municipale-scolaire dans le cadre du programme Aide aux projets – Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes.

P-03 Ministère de la Culture et des Communications

**SUJET : AVIS DU MINISTÈRE – DEMANDE D’ATTESTATION
DU RESPECT DE LA DÉMARCHE VISANT LA
PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE –
CONSTRUCTION D’UN GARAGE MUNICIPAL SUR
LES LOTS 6 314 735 ET 6 314 736 DU CADASTRE DU
QUÉBEC**

Le ministère, sur la base des documents soumis et après avoir pris connaissance du projet et évalué son impact sur le patrimoine archéologique, nous donne avis qu’il considère que la Municipalité a rempli ses engagements relativement à la protection du patrimoine archéologique.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**5.1 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES
2019-10-137**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier et résolu à l’unanimité que la liste des comptes soit adoptée et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à les payer pour une somme de 392 101,66 \$ pour l’année 2019.

Adoptée

**5.2 APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE GRENVILLE-SUR-LA-
ROUGE
2019-10-138**

Considérant que Grenville-sur-la-Rouge fait l’objet d’une poursuite record de 96 millions \$ en dommages et intérêts par la compagnie d’exploration minière de Vancouver; Canada Carbon, suite à l’application de sa réglementation et de l’adoption d’un règlement fondé sur le pouvoir de gestion de son territoire, du principe de précaution visant à protéger l’eau, l’environnement et la qualité de vie des citoyens.

Considérant que les dirigeants de Canada Carbon attaquent les décisions démocratiques qui relèvent du pouvoir exclusif du conseil municipal et de ses citoyens.

Considérant que la poursuite de 96M\$ intentée par Canada Carbon représente un fardeau financier important pour les citoyens et un enjeu sans précédent et important pour toutes les municipalités du Québec.

Considérant que la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel comprend les enjeux de ce dossier et désire appuyer la démarche.

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Julie Régis, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette et résolu à l’unanimité d’appuyer la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge concernant le litige l’opposant à l’entreprise d’exploration minière Canada Carbon et dans leurs démarches auprès du Gouvernement du Québec afin de modifier la législation actuelle en octroyant plus de pouvoirs aux municipalités pour la protection des milieux fragiles et la qualité de vie des citoyens.

Adoptée

5.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT 784 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 769 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE 2019-10-139

Considérant que la *Loi sur l'Autorité des marchés publics (RLRQ, c. A-33.2.1)* prévoit différentes dispositions qui réfèrent au « dirigeant d'un organisme public » et que pour l'application de cette loi cela correspond au conseil de celui-ci.

Considérant que la *Loi sur l'Autorité des marchés publics (RLRQ, c. A-33.2.1)* autorise cependant le conseil à déléguer par règlement tout ou partie de ses fonctions en vertu de cette loi « au directeur général ou, à défaut, à l'employé occupant les plus hautes fonctions de l'organisme ».

Considérant qu'un avis de motion a été préalablement donné par monsieur le conseiller Jacques Trépanier à la séance ordinaire du conseil municipal du 3 septembre 2019 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance.

Considérant que tous les membres du conseil ont reçu, au moins soixante-douze heures avant la présente séance, le règlement ci-dessous identifié et que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin et résolu à l'unanimité que le règlement numéro 784, modifiant le règlement numéro 769 sur la gestion contractuelle, soit adopté sans changement par rapport au projet de règlement déposé.

Adoptée

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DE POMPIERS 2019-10-140

Considérant que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale.

Considérant que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence.

Considérant qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019.

Considérant que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence.

Considérant que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux.

Considérant que la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme.

Considérant que la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel prévoit la formation de 2 pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire.

Considérant que la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Chenaux en conformité avec l'article 6 du Programme.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Clément Pratte, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette et résolu à l'unanimité de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au Ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Chenaux.

Adoptée

6.2 SÉCURITÉ CIVILE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - VOLET 3 2019-10-141

Considérant que l'Agence municipale 9-1-1 du Québec vient d'annoncer le Volet 3 du programme de *Soutien des actions de préparation aux sinistres* afin que les municipalités réalisent des actions en sécurité civile de plus grande envergure que sous les premiers volets en regard du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens*.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier et résolu à l'unanimité :

- que la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 60 000 \$, dans le cadre du Volet 3 du programme de Soutien des actions de préparation aux sinistres et s'engage à en respecter toutes les conditions sans exception, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente pour en faire partie intégrante;
- que la Municipalité confirme que la contribution municipale sera d'une valeur d'au moins 60 000 \$ pour un projet qui totalise un investissement global de 120 000 \$ en sécurité civile;
- que la Municipalité autorise monsieur Danny Roy, directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière, et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts;

- que la Municipalité atteste avoir déjà complété et transmis l'outil d'autodiagnostic municipal fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018;
- que la Municipalité s'engage à ce que les actions décrites au formulaire et à ses annexes soient réalisées, au plus tard le 1^{er} octobre 2020, ainsi qu'à conserver pour une période d'au moins trois ans, tous les documents requis pour une reddition de compte à l'Agence sur demande.

Adoptée

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 ADJUDICATION D'UN CONTRAT – APPROVISIONNEMENT EN SABLE ET SEL 2019-10-142

Considérant l'appel d'offres sur invitation adressé à deux fournisseurs, pour l'approvisionnement en sable abrasif avec 10 % de sel pour l'entretien d'hiver 2019-2020 des voies publiques.

Considérant les deux (2) soumissions reçues à cet effet, telles que ci-dessous :

- Transport D.B.Y. inc.	19,55 \$ / tonne Manutention d'hiver : 1,72 \$ / tonne
- Les Bétons Mont-Carmel inc.	19,23 \$ / tonne Manutention d'hiver : 1,00 \$ / tonne

Considérant le plus bas soumissionnaire conforme au devis de soumission.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Clément Pratte, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier et résolu à l'unanimité que la soumission de « Les Bétons Mont-Carmel inc. » soit acceptée au prix de 19,23 \$ la tonne métrique, plus 1,00 \$ la tonne métrique pour la manutention d'hiver, les taxes étant incluses dans les prix.

Adoptée

7.2 ADJUDICATION D'UN CONTRAT – APPROVISIONNEMENT EN SEL À GLACE 2019-10-143

Considérant l'appel d'offres sur invitation adressé à cinq fournisseurs, pour l'approvisionnement en sel à glace pour l'entretien d'hiver 2019-2020 des voies publiques.

Considérant les trois (3) soumissions reçues à cet effet, telles que ci-dessous :

- K+S Sel Windsor ltée	128,82 \$ / tonne
- Sel Warwick	97,85 \$ / tonne
- Sel Frigon inc.	98,28 \$ / tonne

Considérant le plus bas soumissionnaire conforme au devis de soumission.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin et résolu à l'unanimité que la soumission de « Sel Warwick » soit acceptée au prix de 97,85 \$ la tonne métrique taxes incluses.

Adoptée

8. HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun sujet.

9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Aucun sujet.

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

**10.1 ADOPTION D'UN SECOND PROJET DE RÈGLEMENT –
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 774,
RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS
2019-10-144**

Considérant que le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Chenaux est entré en vigueur en juin 2007.

Considérant que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par monsieur le conseiller Jacques Trépanier lors de la séance ordinaire du conseil le 3 septembre 2019.

Considérant qu'un premier projet de règlement a été adopté en date du 3 septembre 2019.

Considérant qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 3 octobre 2019 et qu'aucune personne ne s'est présentée et ne s'est opposée au projet de règlement par le fait même.

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Julie Régis, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin et résolu à l'unanimité qu'un second projet de règlement soit adopté modifiant le règlement numéro 774, relatif aux usages conditionnels.

Adoptée

**10.2 DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE
PROTECTION DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS
AGRICOLE DU QUÉBEC – RENOUELEMENT DES
AUTORISATIONS D'EXPLOITATION D'UNE SABLIERE
POUR LES LOTS 3 674 618, 3 674 619 ET 3 675 171 DU
CADASTRE DU QUÉBEC
2019-10-145**

Considérant la demande adressée à la Commission de Protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour une utilisation non agricole des lots 3 674 618, 3 674 619 et 3 675 171 du cadastre du Québec.

Considérant que la résolution 2019-08-117 avait été adoptée pour appuyer une première demande datée du 17 juillet 2019 et qu'à l'examen du dossier, la CPTAQ a constaté que le chemin d'accès qui passe sur une partie du lot 3 675 171 du cadastre du Québec n'était pas inclus dans la demande.

Considérant l'étude du dossier par le service d'urbanisme soumis au conseil municipal.

Considérant que la demande consiste au renouvellement des autorisations d'exploitation d'une sablière et que cet usage est conforme au règlement de zonage de la Municipalité.

Considérant que l'homogénéité de la communauté et le milieu agricole environnant ne s'en trouveraient pas affectés.

Considérant qu'il n'y a aucun établissement de production animale dans un rayon de 500 mètres du lot visé par la demande.

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Julie Régis, appuyé par monsieur le conseiller Clément Pratte et résolu à l'unanimité que la demande d'autorisation sur les lots 3 674 618, 3 674 619 et 3 675 171 du cadastre du Québec, pour le renouvellement des autorisations d'exploitation d'une sablière, sur une superficie de 21,08 hectares, soit appuyée pour les motifs évoqués dans le présent préambule.

Adoptée

11. LOISIRS ET CULTURE

Aucun sujet.

12. AUTRES SUJETS

Aucun sujet.

13. REPRÉSENTATIONS 2019-10-146

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain et résolu à l'unanimité :

- que le conseil autorise les conseillers suivants à représenter la Municipalité :

Madame Julie Régis et Messieurs Jean-Pierre Binette, Daniel Duchemin et Clément Pratte, lors de la formation pour les élus et agents municipaux de la MRC des Chenaux qui aura lieu le 29 octobre 2019 à Ste-Anne-de-la-Pérade ;

- que les dépenses de représentations soient déboursées et remboursées selon le règlement relatif au remboursement des dépenses des élus et des employés de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

Adoptée

14. PÉRIODE D'INFORMATIONS

Monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain informe l'assistance de l'avancement de divers travaux, formations et dossiers du service des travaux publics. Il termine en remerciant les participants à la journée porte ouverte à la caserne qui s'est déroulée le dimanche 6 octobre dernier et il mentionne que l'évènement fut encore une fois un succès cette année.

Monsieur le maire Luc Dostaler informe l'assistance que les travaux d'aménagement de la devanture de l'Hôtel de Ville sont maintenant exécutés et que le résultat est remarquable, que les travaux avancent pour la construction de l'entrepôt et qu'ils seront complétés au cours des prochaines semaines.

Il mentionne également que la préparation du budget 2020 est déjà commencée et qu'on remarque beaucoup d'augmentation de coûts ailleurs en regard du déneigement des rues. Toutefois pour la Municipalité, ce service est effectué en régie interne, donc les augmentations risquent d'être plus limitées.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des citoyens s'adressent au conseil municipal relativement à certains sujets et ils reçoivent des réponses à leurs questions.

**16. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE
2019-10-147**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin, appuyé par madame la conseillère Julie Régis et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à 20 h 25.

Adoptée

S/ _____
Maire

S/ _____
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Luc Dostaler, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

S/ _____
Maire
